

L'habitation—Loi

Voilà pourquoi nous nous employons à faire comprendre au gouvernement qu'il doit absolument régler le problème posé par l'insuffisance de logements à prix raisonnable avec des solutions tout à fait différentes de celles qu'il applique à l'heure actuelle. Le ministre des Travaux publics sait par exemple que les crédits consacrés au logement coopératif ont été passablement réduits, et ce à une époque où nous avons besoin d'un plus grand nombre de logements. Mais nous examinerons cette question un autre jour et sous un autre angle.

Je réponds à notre collègue que, effectivement, nous devons favoriser une mise en commun de fonds d'investissement qui nous permettra de satisfaire à certains besoins sociaux par la construction de logements à prix raisonnable. Si l'on fait entrer en ligne de compte tous les autres avantages dont j'ai parlé, on s'aperçoit que la construction de logements est sans doute le meilleur catalyseur économique que nous connaissions. Il n'est guère utile de vous rappeler, monsieur le Président, à vous qui êtes un spécialiste en la matière, que, pour chaque emploi créé par la mise en chantier d'une maison, presque trois emplois sont créés pour la fabrication des divers matériaux de construction.

Pareille entreprise, qu'elle soit financée par l'État, par des intérêts privés ou, encore, par des fonds à la fois publics et privés en vue de donner à un plus grand nombre de personnes la chance d'acheter une maison, jugulera les taux d'intérêt; tout porte à croire que nous en bénéficierons tous. La question de ma collègue concerne directement le sujet à l'étude et elle a parfaitement raison de dire que c'est ce que nous devrions faire.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a tout juste le temps de poser sa question.

M. Hovdebo: Elle est très brève, en effet, monsieur le Président. Le gouvernement n'aurait pas présenté cette mesure si elle devait ne profiter à personne. Le député de Hamilton Mountain sait-il qui va bénéficier vraiment de ce projet de loi?

M. Deans: Monsieur le Président, je n'aurai pas besoin d'un discours de quarante minutes pour répondre à cette question. Mon collègue n'ignore sans doute pas, comme la plupart d'entre nous, que seuls les établissements financiers vont en profiter. Ces derniers hausseront les taux d'intérêt de 3.5 p. 100 et . . .

M. Evans: Allons, Ian!

M. Deans: Mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), n'est pas d'accord. Ils vont pouvoir hausser les taux d'intérêt de 3.5 p. 100 et en imputer jusqu'au dernier sou aux propriétaires de maison. Voilà le problème.

M. Evans: Vous pensez qu'ils vont pouvoir tout bonnement hausser les taux d'intérêt?

M. Deans: Je comprends bien pourquoi mon collègue me pose cette question. En effet, je pense que les établissements financiers ne s'embarrassent pas de distinguer entre l'obligation qu'ils ont de fournir à bon compte des capitaux destinés à des entreprises indispensables et leur droit, au sein de la libre entreprise, de dépenser leur argent à des fins accessoires.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le débat se poursuit.

• (1620)

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, je dois dire d'emblée que ce projet de loi me déçoit énormément. J'avais espéré qu'on nous proposerait quelque chose de plus substantiel.

La seule façon d'obtenir des taux d'intérêt hypothécaires concurrentiels, c'est de susciter une véritable compétition dans le secteur des hypothèques. C'est vraiment la seule solution. Pour ce faire, nous devons avoir beaucoup d'argent de diverses sources, et pas seulement des banques et des sociétés de fiducie. Nous devons avoir davantage de sources de fonds hypothécaires.

En lisant les procès-verbaux des audiences du comité des finances qui se sont déroulées en 1978, j'ai constaté que l'Association des banquiers canadiens avait témoigné devant le comité. Je n'étais pas député à l'époque, mais j'ai lu les procès-verbaux des réunions qui ont eu lieu de 1978 à 1981. C'est le projet de loi de 1968 modifiant la loi sur les banques qui a permis à ces dernières de se lancer dans le secteur des hypothèques. Les représentants de l'Association des banquiers canadiens avaient affirmé que les taux d'intérêt hypothécaires baisseraient si on permettait aux banques d'accorder des prêts hypothécaires. L'Association expliquait en effet qu'il y aurait une concurrence accrue parce que des sommes plus importantes seraient disponibles à cette fin.

En fait, loin de baisser, les taux d'intérêt ont augmenté. Je ne prétends pas que cela n'aurait pas dû être le cas, mais il est évident qu'ils ont augmenté. La baisse annoncée ne s'est pas produite. Quand l'Association des banquiers canadiens est revenue témoigner devant le comité des finances lorsqu'on a décidé de modifier par la suite la loi sur les banques, j'ai demandé au président de l'Association pourquoi les taux d'intérêt n'avaient pas diminué comme son organisme l'avait prédit en 1968. L'Association des banquiers canadiens avait donné au comité, à la Chambre et au pays l'impression que les sommes disponibles pour les hypothèques augmenteraient dans de fortes proportions si l'on permettait aux banques d'accorder des prêts hypothécaires. Par conséquent, selon la théorie de l'offre et de la demande, les taux hypothécaires devaient diminuer. Si cela s'était produit, les consommateurs en auraient bénéficié, de même que les créanciers hypothécaires, le secteur du logement et les usines d'appareils électro-ménagers; et tous les Canadiens auraient profité des retombées découlant de la vigueur de ce secteur important.

J'ai donc demandé au président de l'Association des banquiers canadiens pourquoi les taux d'intérêt n'avaient pas baissé. Sa réponse a été curieuse. Il a dit: «Si nous avions diminué les taux d'intérêt, on nous aurait accusé de vouloir la faillite des sociétés de fiducie.» Cette réponse figure dans le compte rendu des séances du comité des finances. Il a expliqué que les banques auraient été accusées de baisser les taux d'intérêt pour mettre les sociétés de fiducie en difficulté. Sa réponse m'a déplu car elle n'était pas très satisfaisante, mais il ne voulait pas nous donner d'autres explications.